

Génocide des Tutsis au Rwanda : la justice française ordonne un non-lieu pour Agathe Habyarimana

RFI, 21 août 2025

En France, deux juges d'instruction parisiens ont ordonné [jeudi] 21 août un non-lieu concernant Agathe Habyarimana, la veuve de l'ancien président rwandais hutu, Juvénal Habyarimana. Le parquet national antiterroriste demandait sa mise en examen pour entente en vue de la commission du génocide des Tutsis en 1994. Mais les juges d'instruction persistent à penser que cette mise en examen n'est pas nécessaire.

L'ordonnance, que l'Agence France-Presse a pu consulter, est datée de mercredi 21 août. Les juges y estiment qu'il « *n'existe pas de charges suffisantes* » contre Agathe Habyarimana, « *qu'elle ait pu être complice d'actes de génocide* » ou qu'elle ait pu « *participer à une entente en vue de commettre le géno-*

cide ».

À ce jour, poursuivent les juges, Agathe Habyarimana « *apparaît non comme auteure de génocide, mais bien comme une victime* » de l'attentat terroriste dans lequel ont été tués son mari, son frère et des proches.

La perspective d'un procès pour Agathe Habyarimana s'éloigne donc fortement, alors que cette affaire a donné lieu à un véritable bras de fer entre les juges d'instruction et le parquet national antiterroriste. Ce jeudi 21 août, le parquet national antiterroriste (Pnat) a indiqué qu'il allait faire appel. Le Pnat « *entend relever appel de cette décision, rendue alors même qu'un recours doit être examiné* », explique le ministère public à l'AFP. Le 15 mai 2025, les juges avaient déjà rendu une ordonnance exposant leur point de vue.

Selon les associations de victimes, Agathe Habyarimana était l'une des dirigeantes de l'« akazu », le premier cercle du pouvoir hutu qui a orchestré le génocide des Tutsis en 1994. Ce qu'elle réfute.

Philibert Gakwenziré, président de l'association Ibuka, espère que le travail de la justice française va se poursuivre. « *Le cas d'Agathe Habyarimana dans la persécution des Tutsis depuis un certain temps est très connu. Et il n'y a pas à douter de sa position dans l'akazu dirigeant le pays. Tout est à examiner et à re-*

mettre dans son contexte. En France, il y a eu pas mal d'années de silence. S'il y a que pour l'instant des rebondissements, il faut continuer sur le même élan. »

Pour l'historien Vincent Duclert, « *c'est une démarche judiciaire qui s'appuie sur les normes juridiques. En revanche, les historiens peuvent considérer qu'à partir des archives que la commission dite Duclert que nous avons consulté, que Agatha Habyarimana a pris une part très active à la préparation du génocide, à son déclenchement et à son paroxysme* ».